



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Lettres et Philosophie EAD  
Année universitaire 2019-2020**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence **LETTRES MODERNES (EAD)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2019-2020

**Président(e) : Vanessa BESAND**

**Membres :**

Brigitte BERCOFF

Hervé BISMUTH

Françoise LESAGE


**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Lettres et Philosophie et sur le site internet de l'EAD.

Fait à DIJON, le 16 décembre 2019

Le Directeur de l'UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE

Henri GARRIC

  
Le Directeur de l'UFR  
Lettres & Philosophie  
Henri GARRIC